

Demande d'analyse export / demande d'édition supplémentaire (extrait)*

*La demande d'édition supplémentaire pour un même produit analysé doit impérativement être fournie au laboratoire au moment de l'apport des échantillons (joindre une demande d'analyse par édition supplémentaire).
Toute demande de modification de rapport d'analyse, après le jour d'analyse, est désormais interdite par le COFRAC (LAB REF02).

Demandeur (nom et adresse)

Tél: Fax: Email :

Désignation du Produit – Millésime :

Vrac: N° cuve - volume:

.couleur :

N° Lot – (mention obligatoire pour l'édition d'extrait)

EXP01 : Analyse Complète sans couleur
EXP02 : Analyse Complète sans couleur avec Acide Sorbique (JAPON)
EXP03 : Analyse Conditionnement sans couleur
EXP04 : Analyse complète
EXP05 : Analyse complète avec sorbique
EXP06 : Analyse VDN
EXP07 : Analyse VDN avec Acide Sorbique
EXP10 : Analyse complète sans couleur avec Acide Sorbique, EST et masse volumique
EXP12 : Analyse Complète sans couleur BRESIL (SST méthanol et sulfates totaux.)

Type de bulletin FR , GB , ESP

Certificat de pureté (trilingue) []

Le certificat de pureté, sanitaire, de libre vente et de consommation est formulé sur la base des paramètres réalisés et leurs conformités aux limites réglementaires européenne.
Ce certificat n'est pas couvert par l'accréditation

Menu analyse export ou paramètre demandé :

Expéditeur (nom et adresse)

Destinataire:

Quantité expédiée (volume ou nombre de cols):

Mode d'expédition:

Date d'expédition:

Revue de capacité analyse le : _____

EDITION ET TRANSMISSION DES RAPPORTS : Nos rapports sont établis par voie électronique (signature et envoi).

Cependant, si une signature manuelle est nécessaire, nous éditons deux bulletins originaux qui sont envoyés par courrier à votre demande.

Le demandeur reconnaît que les rapports d'analyses en format pdf transmis par voie électronique ont valeur d'original au même titre que les rapports en format papier et s'engage à assurer la validité et la confidentialité de toute forme de courrier. Le laboratoire ne se responsabilise pas des éventuels risques d'usurpation lors de la transmission des documents électroniques. Toute modification éventuelle par rapport à la présente revue de contrat vous sera signalée préalablement à sa réalisation.

Le demandeur est le seul responsable de l'utilisation et de la diffusion des rapports. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation.

Le demandeur autorise le laboratoire à réaliser le scindage pour la constitution de témoin en son absence. Dans ce cas, le demandeur reconnaît que le témoin est identique à l'échantillon

Le GROUPE ICV s'engage à mettre à disposition les résultats d'analyses dans les 2 jours ouvrés après réception des échantillons. Dans le cas de paramètres particuliers qui seront sous traités, le laboratoire vous communiquera ce nouveau délai.

Sauf en cas de demande spécifiée, le GROUPE ICV se réserve le choix des méthodes d'analyses ainsi que des unités de présentation des résultats. Le demandeur reconnaît avoir été informé de ces éléments. La portée d'accréditation du laboratoire peut être consultée sur <https://www.cofrac.fr> sous le N°1-0502.

Les tarifs des différentes analyses réalisables sont à disposition sur simple demande au laboratoire.

La liste des paramètres accrédités, leurs méthodes et les incertitudes de mesure du laboratoire sont disponibles sur simple demande.

Le prix de la sous-traitance est communiqué dans le fax/mail de confirmation de la SST.

Sur demande spécifique, des paramètres d'analyses complémentaires ou la présentation des résultats dans une unité particulière pourront être effectués.

Le certificat de pureté, sanitaire, de libre vente et de consommation est formulé sur la base des paramètres demandés et réalisés et leurs conformités aux limites réglementaires européennes quand elles existent. Les incertitudes de mesure ne sont pas prises en compte. Ce certificat n'est pas couvert par l'accréditation.

Contractuellement aucune prestation ne sera rendue sous accréditation sauf demande spécifique et formalisation d'une demande d'analyse Cofrac, export ou concours et par conséquent les rapports qui en résultent ne seront pas présumés conformes au référentiel d'accréditation ni couvert par les accords de reconnaissances internationaux.

La marque du laboratoire et son logo demeurent la stricte propriété du laboratoire toute reproduction partielle ou intégrale et toute utilisation partielle des éléments, d'un rapport qui font référence à l'accréditation sont strictement interdites (sauf accord préalable écrit du laboratoire) sous peine de poursuite

Date : ____/____/____

Signature :